



## II. RAVIVER L'ATTRACTIVITÉ DU QUARTIER > Accompagner les mutations urbaines

# Agriculture urbaine et alimentation locale

## COMPRENDRE

### Contexte et enjeux

**Face au réchauffement climatique et aux crises, les villes se veulent plus résilientes.** Cela passe par la culture de produits alimentaires réalisés en milieu urbain. Ses quantités et ses formes de production sont diverses : jardin familial, jardin partagé, ferme pédagogique, maraîchage urbain, jardin collectif ou jardin d'insertion. L'agriculture urbaine se définit par des échanges entre le système agricole productif et la ville qui l'abrite via la fourniture de nourriture pour les citoyens et de rapports socio-économiques équitables. Cela permet de sécuriser les approvisionnements alimentaires, voire d'accéder à une autonomie alimentaire.

**En France, la prise en compte de l'alimentation des urbains dans les stratégies territoriales date des années 2000**, résultant notamment de considérations environnementales liées à l'empreinte écologique des territoires, aux scandales sanitaires et à la compréhension de la fragilité des écosystèmes urbains. L'agriculture urbaine est alors une opportunité pour fournir aux citoyens des produits frais, sans transport, d'origine connue mais est aussi un défi pour la ville, tenue à l'écart des lieux de production agricole.

### Objectifs généraux

1. **favoriser une alimentation urbaine saine et développer l'agriculture biologique ;**
2. **sécuriser les approvisionnements alimentaires en produisant localement ;**
3. **Sécuriser la distribution des denrées agricoles grâce aux circuits courts (ex : AMAP ou vente directe).**

## Glossaire

**Jardin partagé :** jardin conçu, construit et cultivé par les habitants d'un quartier.

**AMAP :** association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

**Circuit-court :** mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe soit par la vente indirecte avec un seul intermédiaire.

**Système alimentaire territorial :** « ensemble des agents, des services et des institutions en charge de la production, de la distribution, de l'accès, de la consommation et du stockage de la nourriture. » (Pillon, 2011).

**PAT:** Projet alimentaire territorial

**PLA:** programme local de l'agriculture

## AGIR

### Participer à l'équilibre agricole et alimentaire du territoire

**Face à la prise de conscience de la nécessité de réduire l'empreinte carbone de la production alimentaire**, de lutter contre le gaspillage alimentaire et du besoin de connaître l'origine des produits, la production agricole doit se rapprocher des foyers de population de la ville. Les instances nationales et internationales se sont emparées de la question pour créer des systèmes alimentaires territorialisés durables. La politique alimentaire française est cadrée par le Programme National pour l'Alimentation visant la sécurité alimentaire : la nourriture doit être diversifiée, saine, nutritive. Les collectivités peuvent s'engager dans une politique d'origine de ces objectifs en construisant un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans lequel les projets d'agriculture urbaine et de circuits courts s'intègrent.

### Pour une alimentation locale et saine

La philosophie de l'agriculture urbaine se veut respectueuse de l'environnement, une démarche qui s'inscrit dans le Grenelle de l'Environnement, accélérateur de la production et alimentation biologique dans la restauration collective. Afin de s'assurer du respect d'objectifs environnementaux dans les jardins partagés, les subventions publiques ou le prêt du terrain peuvent faire l'objet d'un contrat avec les exploitants, permettant de définir une ligne de conduite. **Depuis 2019, l'ensemble des jardins rennais ont cessé de pulvériser tout produit chimique (depuis 2003 : interdiction d'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts publics / depuis 2012 pour les cimetières).** Enfin, concernant la distribution des denrées agricoles, l'accent doit être porté sur le développement de circuits courts, de marchés et d'AMAP fournissant des produits locaux aux consommateurs.

## Chiffres clés

> En 2009, au moins 70% des Français auraient accès à un jardin (Vadrot, La France au jardin : Histoire et renouveau des jardins potagers).

> En France, plus de 1 600 AMAP sont répertoriées en 2012.

## Cadre réglementaire

**La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014** définit la notion de Projet Alimentaire Territorial (PAT), visant la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation en soutenant l'installation d'agriculteurs, des circuits courts ou de produits locaux dans les cantines. Il est élaboré en concertation avec les acteurs du territoire.

**La Loi sur la transition énergétique du 22 juillet 2015** stipule que depuis 2017 les collectivités ont l'interdiction de pulvériser des produits chimiques, pesticides, fongicides et herbicides dans l'espace public. En 2019, elle a été étendue aux jardins privés.

**Loi « alimentation » de 2018** impose pour la restauration collective 50 % de produits issus de l'agriculture biologique.

# RENNES

## Ville-archipel

**Le Pays de Rennes souhaite, depuis de nombreuses années, concilier le développement urbain et la pérennité des espaces agricoles, tout en répondant aux enjeux écologiques.** Il s'agit d'un véritable projet de territoire en raison de la concurrence accrue pour l'utilisation du foncier. L'urbanisation soumet l'agriculture à une forte pression. Dès lors, cette volonté se concrétise dans une planification précise.

**En 2008, un Programme Local de l'Agriculture (PLA) est créé afin de développer les liens entre le monde agricole et la ville,** via un accord-cadre entre la Chambre d'agriculture, les collectivités du Pays de Rennes et la SAFER. Ce programme permet de débattre de l'avenir de l'agriculture et de fixer ses objectifs économiques, paysagers et environnementaux. Il prévoit la mise en place d'un observatoire de l'agriculture, géré par l'agence d'urbanisme de Rennes Métropole, permettant de suivre l'évolution de l'activité agricole et d'aider le dialogue entre agriculteurs, élus et société civile.

**Le PLA vise à mieux prendre en compte l'agriculture dans les politiques foncières et dans les documents d'urbanisme, en développant le concept de « ville-archipel ».** Il s'agit d'une métropole où chaque commune est séparée des autres par des espaces agricoles. Cette volonté s'inscrit dès 1983 dans les documents d'urbanisme et est repris par les SCoT de 2007 et 2015. Les espaces agricoles prennent la forme de « champs urbains », création innovante du Pays de Rennes. Ceux-ci assurent une continuité écologique et doivent être préservés dans les projets d'aménagement d'après le PLUi. Ils permettent d'intégrer les exploitations agricoles au cœur de la ville tout en développant des activités de loisirs et un cadre de vie agréable pour les citoyens. Ainsi, le projet de « la Préalaye », espace naturel de 450 Ha, s'inscrit dans la politique de valorisation des terres cultivables et de création d'une agriculture ouverte au public. Une charte et un document-guide permettent de fixer la ligne de conduite des activités agricoles.

**Un des axes du PLA vise à « renforcer les liens entre les citoyens et les agriculteurs ». Cela passe par le développement de circuits courts.** Dans le Pays de Rennes, plus de 13% des exploitations sont engagées dans ce processus, au travers de 200 dispositifs de vente, favorisant une économie alimentaire locale. Les habitudes de consommation des citoyens ont alors évolué, prônant plus d'attention à l'origine et à la qualité des produits. A la suite de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010 et du Grenelle de l'Environnement, la collectivité a rédigé un guide : « Où trouver des produits locaux en vente directe dans le Pays de Rennes » afin d'informer au mieux le grand public.

### CONTACT

**Lechevallier Eric :** responsable du service Maîtrise d'ouvrage, Pôle ingénierie et services urbains, Direction des jardins et de la biodiversité, Rennes Métropole. [e.lechevallier@ville-rennes.fr](mailto:e.lechevallier@ville-rennes.fr)



1. Jardin des Mille Pas (ferme pédagogique)
2. La Ferme Perma'G'Rennes (ferme de permaculture)
3. L'Ecocentre de la Taupinais

**L'agriculture biologique prend une part de plus en plus importante dans le total des exploitations** du Pays de Rennes, avec 7,3% de la surface agricole en bio en 2015. L'élevage comme le maraîchage sont concernés. D'autres labels officiels de qualité et d'origine se développent, concernant plus de 11% des exploitations. Le grand public est également sensibilisé au travers d'accueils dans les fermes, d'actions culturelles ou festives. En 2017, un Plan Alimentaire Durable a été adopté, garantissant 12 000 repas collectifs et soutenant des projets agricoles innovants. Enfin, plus de 1 007 jardins familiaux et une centaine de jardins partagés sont nombreux, émanant d'une demande de la société urbaine.

## EN BREF

### MAÎTRE D'OUVRAGE

Pays de Rennes

### PARTENAIRES

Syndicat mixte du SCoT de Rennes, Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise, Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine

### COÛT ANNUEL

50 000 euros

### DURÉE DU PROJET

Initiatives agricoles urbaines professionnelles implantées depuis 2015 sur le territoire de la Préalaye.

### ÉTAT D'AVANCEMENT

2 porteurs de projets installés. 1 tiers-lieux agricole à venir. 1 AMI pour la mise à disposition de parcelles en cours. 14, 87 Ha dédiés à l'agriculture urbaine aujourd'hui et 80, 22 Ha projetés.

### LES PLUS

Diminution des coûts de gestion et entretien des espaces publics municipaux - Protection et valorisation du patrimoine agricole rennais - La Ville de Rennes incarne un rôle de « facilitateur » de projets (conseils, mise à disposition, accompagnement des porteurs de projets) - Services écosystémiques rendus possibles en matière de santé publique, environnement, éducation, économie locale et culture.

### LE MOINS

Réflexion à faire aboutir sur les baux les plus adaptés aux projets. Difficulté ponctuelle à faire accepter le projet aux riverains (craintes concernant le bruit, les odeurs, la présence d'animaux...). Nécessité de mobiliser des ressources humaines aux compétences variées : juristes, médiateurs, opérateurs techniques, ouvriers et jardiniers.

PUBLICATION JANVIER 2020

Repères généraux : Sites & Cités. Projet pilote : Rennes Métropole

Crédits photos : Direction des Jardins et de la Biodiversité - Ville de Rennes.

